

Propositions des associations

pour que des règles communes contribuent à

un bon fonctionnement des conseils de quartier à Versailles

Pour des réunions programmées et régulières

Un calendrier annuel public éventuellement remis à jour, en visant 5 réunions par an

Des réunions annoncées à l'avance et à des dates réalistes, avec ordre du jour affiché dans et à l'extérieur de la maison de quartier. Les réunions doivent être, si possible, publiques, les auditeurs restant à l'écoute des débats. Il convient de faciliter toutes dispositions pour mieux assurer la communication sur ce qui se prépare, sur le déroulé des débats puis sur la prise de recommandations et leur diffusion aux habitants du quartier et au public.

Les commissions éventuelles constituées dans le Conseil rendent compte régulièrement de leurs travaux par message ou courrier à l'ensemble des membres du Conseil de quartier. Leurs propositions sont alors soumises au Conseil qui accepte ou modifie ces propositions.

Des réunions préparées

Les ordres du jour accompagnés des documents préparatoires doivent être rendus publics avec un préavis suffisant (2 semaines) pour permettre l'analyse des documents préparatoires. Ces documents doivent être joints à la convocation, ce qui n'interdit pas les communications d'actualité traitées après les points déjà à l'OdJ. Les OdJ sont affichés en maison de quartier dès qu'ils sont fixés.

La finalisation de l'OdJ revient au président mais chaque membre peut demander avec un préavis à fixer avant envoi de l'OdJ qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour. En tout état de cause en fin de réunion un tour de table devra être ouvert afin de recueillir questions et propositions et celles-ci seront transcrites au compte rendu.

Des comptes rendus rédigés plus rapidement et mieux diffusés

Chaque réunion doit donner lieu à compte rendu. Le compte rendu présente les interventions dans les débats puis les recommandations adoptées. Une version provisoire doit être diffusée rapidement à tous les membres présents en vue de recevoir d'éventuelles demandes de compléments dans un délai à convenir. Cette version provisoire doit être affichée dans la maison de quartier. Le compte rendu final est ensuite présenté par le président qui le publie (membres du CQ, affichage en maison de quartier, site internet de la ville) impérativement accompagné de tous les documents présentés en réunion. Cet ensemble doit être diffusé au plus tard deux semaines après la réunion.

Tout complément ou rectificatif peut ensuite être demandé lors de la réunion suivante au moment de l'ouverture de la réunion et sera porté dans le compte rendu de la nouvelle réunion.

Un dispositif de suivi des questions et réponses

Afin d'établir un échange clair entre les membres du conseil et les élus municipaux un dispositif de questions et de suivi des réponses doit permettre de faire connaître les questions précises et les réponses apportées aux questions. Un tableau de suivi sera systématiquement parcouru en début de réunion sur les questions majeures, il aura été diffusé avant la réunion. Chaque question étant numérotée, datée et signée de son ou ses auteurs restera présente dans le tableau jusqu'à sa clôture constatée en réunion et actée dans le tableau et au compte rendu.

Une liste de tous les membres du Conseil de quartier

La liste de tous les membres du conseil (y compris les suppléants) sera établie et publiée en maison de quartier et sur le site internet de la ville avec les coordonnées de chacun (photos, téléphone, adresse mail, collège et association représentée) conformément à l'engagement signé par tous les candidats lors du dépôt des candidatures.

Des permanences mensuelles ouvertes au public

Une permanence tenue par un ou plusieurs membres du Conseil annoncée en maison de quartier peut être ouverte une fois par mois. Cette permanence peut permettre de recueillir des interrogations de personnes qui souhaitent poser des questions en direct. Ces questions sont ensuite reportées à l'ensemble des membres du Conseil de quartier avant la réunion suivante.

Traitement des sujets communs à tous les quartiers

Les conseils de quartier ne sont pas le lieu pour aborder des sujets qui ne sont pas particuliers à un quartier, ces présentations risquent de se faire au détriment des sujets critiques spécifiques attendus sur le quartier. Ces thèmes communs doivent être choisis. Par exemple : les personnes âgées dans Versailles, la gestion des espaces verts, la petite enfance, la sécurité dans les rues, l'observatoire des circulations, les finances locales, le traitement des déchets, l'eau, les pollutions, les transports en commun, l'information municipale, etc...

Pour de tels sujets la mairie peut proposer des conférences-débats ouvertes simultanément à tous les CQ puis faire figurer les données mises à jour sur le site de la mairie. Ces réunions centrées au plus sur deux ou trois thèmes préalablement bien documentés permettraient de faire gagner du temps aux adjoints ou conseillers délégués concernés ou aux agents des services de la mairie ou aux fonctionnaires départementaux tout en ouvrant à une analyse commune. Ces rencontres pourraient permettre aux membres des CQ de se rencontrer et d'harmoniser leurs propositions sur des sujets communs.

Ces propositions résultent d'échanges en 2014 entre associations de Versailles toutes présentes dans les conseils de quartiers depuis 2008 et même avant.

SAVE Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs

(Site Internet www.save1.fr)